

est déjà interdite? Si on y pêche du poisson, il faut le détruire. Il faut acheter ce produit et le détruire. Comment allons-nous arriver à nettoyer ces gâchis que nous avons permis à l'industrie de causer au cours des ans?

Je propose, avec l'appui du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Qu'on modifie l'alinéa a) de l'article 6 du bill C-207 en y ajoutant, à la page 2, ligne 48, le mot «nationaux», afin que ce membre de phrase se lise ainsi: «ou l'adoption d'objectifs ou de normes nationaux».

M. le président: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Quand le comité a levé la séance à 1 heure, nous étions en train d'étudier l'article 6 avec un amendement qui avait été proposé par le député de Kootenay-Ouest.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, puis-je demander au président du Conseil du Trésor si le ministre des Pêches et des Forêts sera là cet après-midi? Si nous devons approuver l'octroi qui lui sera fait de certains pouvoirs, dont celui de préparer des programmes, il me semble qu'il devrait pouvoir nous donner des indications sur la nature de ces programmes.

Il est vrai que le ministre a fait un excellent exposé d'ordre général sur le problème de la pollution. Mais c'était l'un de ces discours remplis de banalités sur lesquelles tout le monde est d'accord. Personne n'aime la pollution et tout le monde pense qu'il faut protéger l'environnement et améliorer les conditions d'existence. Le comité a certainement le droit de savoir quels programmes le gouvernement envisage, quelles normes le ministre a l'intention de fixer et quels objectifs généraux il espère atteindre. Seul ce ministre peut donner ces renseignements au comité.

J'ajouterai que lorsque nous en viendrons à la deuxième partie de ce bill concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous insisterons certainement sur la présence du ministre titulaire de ce ministère, mais ce n'est là qu'une parenthèse. Pouvons-nous espérer que le ministre des Pêches sera présent cet après-midi pour répondre à certaines questions de mon collègue?

M. McGrath: Avant que le ministre ne réponde à cette question très importante, monsieur le président, je voudrais faire remarquer que nous ne pouvons pas discuter de cette partie du bill et des projets d'amendements en l'absence du ministre des Pêches et des Forêts. La même situation s'est produite il y a quelques jours, et le président du Conseil du Trésor a alors accepté une suggestion

très judicieuse de reporter l'étude des amendements jusqu'à l'arrivée du ministre. Je lui demande de prendre la même suggestion en considération aujourd'hui. En effet, monsieur le président, nous pourrions remettre la suite de la discussion de cette partie du bill jusqu'au retour du ministre des Pêches et des Forêts, car je ne vois pas comment nous pouvons en parler utilement en son absence, et je le dis en toute déférence pour le président du Conseil du Trésor.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, il n'y a pas de doute que si le ministre était ici, il pourrait faciliter beaucoup l'adoption du bill et mieux renseigner les députés. Malheureusement, on m'a dit à l'heure du dîner que le ministre ne pourrait revenir à la Chambre cet après-midi. Si le comité juge important qu'il soit ici, alors nous pourrions peut-être réserver les derniers articles de cette partie du bill.

Cependant, à ceux qui veulent avoir une idée des normes que le ministre se propose d'arrêter et des divers programmes qu'il mettra en œuvre, je pourrais dire que ce n'est peut-être pas la bonne façon de procéder. Ce que nous étudions ici, c'est la structure à l'intérieur de laquelle le ministre pourra exercer ses fonctions, et nous devrions nous assurer que la structure convient plutôt que d'entreprendre un examen des programmes.

La mesure a pour objet de permettre au ministre de formuler, et de présenter de la façon habituelle, des programmes destinés à venir à bout des problèmes auxquels nous faisons face. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a dit que le ministre a déjà fait un discours dans lequel il a exprimé ses convictions et ses vues en général. Cette mesure, suivie de la présentation de programmes de la façon habituelle dans les prévisions budgétaires, sous réserve d'un examen détaillé par un comité permanent, me semble être la façon logique de procéder pour en arriver aux programmes et à leur examen. Toutefois, si le comité estime qu'il pourrait profiter grandement de la présence du ministre, nous pourrions peut-être réserver ces articles au lieu de perdre notre temps.

• (2.10 p.m.)

Quant à l'amendement qui a été proposé—et il n'est peut-être pas nécessaire que le ministre intéressé prenne position à son sujet—je dirai que le but actuel du paragraphe a) de l'article 6 est d'amorcer des programmes et de promouvoir l'adoption de normes et d'objectifs concernant la pollution. Différents aspects de ce problème relèvent de la compétence exclusive des provinces. En ajoutant le mot «national», ainsi qu'on nous le propose dans cet amendement, nous restreindrions, à mon sens, considérablement le champ d'action du ministre intéressé. Aux termes du libellé actuel du paragraphe, le Parlement lui donne pour mission de déployer des efforts en vue de promouvoir des objectifs et des normes concernant aussi bien la compétence des provinces que celle d'Ottawa. Il convient de ne pas perdre de vue que le fait d'ajouter le mot «national» équivaudrait à limiter ou à lui retirer ses prérogatives dans ce domaine. Je ne pense pas que ce soit là l'objectif du député. Si je l'ai bien compris, il souhaite que le champ d'action du ministre soit élargi plutôt que restreint.